# Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jeures

Salle de la mairie, mercredi 12 juillet 2023

**Présents**: Christiane Autin, Joelle Brottes, Rose-Marie Brottes, Sandrine Chomienne, André Duboeuf, Lucien Dumas, Hervé Goudard, Sébastien Hochet, Philippe Libeyre, Christian Ouillon, Didier Rault, Marie-Thérèse Schymetzky.

Absents représentés : Hervé Dolmazon avait donné pouvoir à Sébastien Hochet, Josiane Rochelet avait donné pouvoir à Didier Rault

Elu secrétaire de séance : Didier Rault

La séance est ouverte à 20h40

## ORDRE DU JOUR :

## 1 - Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal.

Le compte-rendu de la séance du Conseil du 29 juin est approuvé à l'unanimité

## 2 - Eclairage public - Mise en place de la coupure.

M. le Maire propose qu'une coupure de l'éclairage public soit mise en œuvre prochainement dans les gros villages (soit Le Bourg, Freycenet, Pélinac, Charbonnières, Pouzols, Les Moulins, Chazeaux, La Gaillarde, Salcrupt, Madelonnet, La Bourlaratte) Il est indiqué que, pour des raisons de sécurité routière, la fontaine au centre du Bourg restera allumée.

Le coût total de cette opération s'élève à 18878,96 € HT, et il revient à la Commune une part de 6533, 43€ HT.

Cette mesure intervient dans un contexte de renchérissement du tarif de l'électricité, dont l'augmentation attendue pour l'année est de 20 à 25%. Interrogé sur le point de savoir quelle est la baisse de consommation attendue, M. le Maire indique qu'il n'a pas la réponse.

L'horaire de coupure proposé est de 23h à 5h du matin.

Des panneaux d'avertissement seront posés : un à Freycenet, un dans le Bourg.

Les LED seront reprogrammées : l'extinction favorisera leur longévité.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

#### 3 - Eclairage public - Reprogrammation des horloges existantes.

En lien avec le point précédent, les horloges de l'éclairage public seront reprogrammées. Le coût de cette opération s'élève à 2022,69 € HT, dont 1517,02 € HT, soit 75%, sont à la

charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

## 4 - Travaux de voirie 2023 - Avenant n°1.

Les travaux réalisés dans le cadre de l'exercice (route du Debat) l'ont été par l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 124077,48 € HT alors que l'enveloppe budgétaire initialement prévue était de 167767,55 € HT.

Cette différence a permis de réaliser un avenant (n°1) de 18584,23 € HT, soit 15% de l'ensemble initial

#### Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

#### 5 - Travaux supplémentaires programme voirie 2023.

En lien avec le point précédent, dans la limite budgétaire, des travaux de voirie supplémentaire ont été réalisés sur le même chantier de la route du Debat, pour un montant de 29522,90 € HT. Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

#### 6 - Tarifs cantine scolaire et garderie à compter du 1er septembre 2023.

Les tarifs des repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 sont restés inchangés, soit 3,30 € pour le repas enfant, et 5,50 € pour le repas adulte.

La garderie est gratuite, le matin, le soir jusqu'à 17h45. Elle est payante de 17h45 à 18h30. Peu d'enfants sont présents après 17h45.

50 enfants fréquentent la cantine, sans difficulté majeure de paiement jusqu'à lors.

M. le Maire indique qu'une prise en compte de l'augmentation des coûts de matières et de fonctionnement est souhaitable. Des communes voisines ont déjà révisé à la hausse les tarifs de repas.

Le Conseil Municipal décide de porter à 3,50 € le prix du repas enfant, et à 5,70 € le tarif du repas adulte. Le tarif de la garderie reste inchangé.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés